

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 7 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le sept juillet, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres le premier juillet précédent par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président.

Conseillers en exercice : 28

Présents : 19

MMES, MM. Jean-Marc ALEMANY, Grégory BAERT, Pierre BARRUCAND, Leslie BIBOLLET, Sébastien BRIAND, Sébastien CHALLAMEL, Claude CHARBONNIER, Stéphane CHAUSSON, Pascal CHEVALLEREAU, Claude COLLOMB-PATTON, Bruno DUMEIGNIL, Gérard FOURNIER-BIDOZ, Rémi FRADIN, Sophie GRESILLON, Serge HUDRY, Catherine MANIGLIER, Sonia PAPAZIAN, Christine RUFFON, Gaëlle VERJUS

Pouvoirs : 3

MMES, MM. Mireille CHAPUS à Claude CHARBONNIER, Yannick DEFRENNE à Gérard FOURNIER-BIDOZ, Didier THÉVENET à Sonia PAPAZIAN

Excusés : 3

MME, MM. Benjamin FAVRE-BONVIN, Hélène FAVRE BONVIN, Marc MISSILLIER

Absents : 3

MMES, M. Franck PACCARD, Aurélia PETER, Brigitte VULLIET

Secrétaire de séance : M. Grégory BAERT

[DEL2026-094 - CREATION POSTE PERMANENT A TEMPS NON COMPLET 50 %
CHARGE\(E\) D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS](#)

Rapporteur : Monsieur le Président

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L313-1 ;

Vu l'avis favorable du Comité restreint de pilotage du 8 juin 2026 ;

Vu l'avis de la Conférence des Maires dans sa séance du 30 juin 2026 ;

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Ce projet de création de poste a déjà été présenté à la Commission sociale du 15 septembre 2025 et du 15 juin 2026 et lors du Bureau des Maires du 2 décembre 2025 et avait reçu un avis favorable.

Le Lieu d'Accueil Parents Enfants (LAPE) « Les Bambineries » est actuellement en gestion associative.

Les Bambineries bénéficient d'un appui de l'ensemble des acteurs locaux de la petite enfance, qui participent régulièrement (et bénévolement dans le cadre associatif) aux accueils des familles.

Ainsi, l'animatrice du RPE de la CCVT coanime régulièrement ces accueils. Ces accueils ont lieu 1 matinée par semaine (mercredi) et se tiennent dans la salle d'animation du RPE, mise à leur disposition.

La gestion de cet accueil par l'association ne peut plus se faire et une reprise en gestion directe par la CCVT est donc proposée.

Les objectifs sont les suivants :

- Maintenir cet accueil qui existe depuis 2013 et qui est important pour de nombreuses familles du territoire (= plutôt de jeunes parents qui rencontrent des difficultés familiales et/ou éducatives, des familles isolées, parfois en situation de précarité) ;
- Assurer sa pérennisation par sa transformation en Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP), dispositif conventionné CAF à hauteur de 35 % des charges de fonctionnement ;
- Ouvrir une seconde séance hebdomadaire (lundi matin) à compter de janvier 2027.

Il est donc proposé de créer un poste permanent de chargé(e) d'accueil enfants parents, en catégorie B, à temps non complet 50 % à partir du 1^{er} septembre 2026 afin d'assurer les missions de responsable du LAEP suivantes :

- Présent à toutes les séances (temps d'accueil + mise en place et débriefing)
- Assure le suivi conventionnement CAF / conformité avec les objectifs et obligations du dispositif
- Coordonne les accueillants binômes
- Anime les partenariats locaux
- Assure le suivi administratif de l'activité, pilote la communication auprès du public et des partenaires
- Établit le reporting / bilan annuel – Rend compte aux élus en Commission sociale
- Participe aux séances de supervision trimestrielles
- Chargé de mission « Petite enfance – Enfance-jeunesse – Parentalité »
- Met en place des actions et animations locales (prévention, santé, parentalité...)
- Anime les partenariats locaux autour de ces projets.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à 12 voix pour, 6 abstentions (MMES, MM. Grégory BAERT, Leslie BIBOLLET, Sébastien CHALLAMEL, Pascal CHEVALLEREAU, Claude COLLOMB-PATTON, Christine RUFFON) et 4 contre (MME, MM. Jean-Marc ALEMANY, Stéphane CHAUSSON, Serge HUDRY, Catherine MANIGLIER) :

- **APPROUVE** la création d'un poste permanent « chargé(e) d'accueil enfants parents » au grade de moniteur éducateur et intervenant familial (catégorie B) à temps non complet 50 % à partir du 1^{er} septembre 2026 ;
- **S'ENGAGE** à inscrire la dépense prévisionnelle à la décision modificative de l'automne 2026 ;
- **APPROUVE** la mise à jour du tableau des effectifs.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Grégory BAERT



A large, stylized handwritten signature in blue ink, which appears to be "Baert".

Délibération transmise en Préfecture le 20 juillet 2026
Publiée le 20 juillet 2026